

<http://www.snetap-fsu.fr/Preavis-de-greve-a-Rethel.html>



Préavis de grève à Rethel

- En Région -

Date de mise en ligne : mardi 6 septembre 2011

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

le SNETAP-FSU dépose ce jour un préavis de grève pour le lundi 12 septembre 2011 à la demande des personnels de l'[EPLFPA](#) de Rethel réunis en Assemblée Générale.

Paris, le 05 septembre 2011

à Marion Zalay

Directrice Générale de l'Enseignement et de la Recherche

1 ter Avenue de Lowendal

75007 Paris O7 SP

Madame la Directrice Générale,

Par la présente, le SNETAP-FSU dépose ce jour un préavis de grève pour le lundi 12 septembre 2011 à la demande des personnels de l'[EPLFPA](#) de Rethel réunis en Assemblée Générale, en regard des conditions de rentrée faites à leur établissement par l'autorité académique.

En effet, alors que les personnels de l'établissement ont tout mis en œuvre pour assurer une rentrée normale aux élèves et étudiants, la réalité imposée par l'administration et les politiques gouvernementales est loin d'être propice à des conditions de travail sereines. Ainsi, **suite au départ de personnels administratifs (retraite, mutation et congé longue maladie), le ministère a décidé de n'assurer aucun remplacement.** Comment faire face à la gestion de dossiers essentiels, tels les bourses, les conventions de stage,... lorsque trois personnes ne sont pas remplacées ?

Toujours dans la mise en œuvre d'une politique de non remplacement d'un fonctionnaire sur deux et de diminution des personnels de la fonction publique, l'administration régionale, sans aucune préoccupation pédagogique, refuse de tenir compte de la spécificité de notre enseignement et de projets éducatifs qui en découlent.

Ceci a concrètement pour conséquences :

La non embauche d'enseignants qui oblige les personnels à multiplier les heures supplémentaires sur l'établissement ou à compléter leur service sur un autre établissement et pas toujours voisin.

Ce qui a également comme conséquence que **les élèves et étudiants ne pourront pas dès cette première semaine bénéficier de la totalité des cours qui leur sont dûs** (selon les classes : pluridisciplinarité, machinisme, anglais, économie ...). Cette situation non imputable aux enseignants ne saurait perdurer !

Le non renouvellement d'un contrat ACR « aide documentaliste » ne permettra plus l'ouverture journalière du CDI, ce qui ne manquera pas de poser problème puisque les élèves ne disposeront que d'un accès très limité au CDI...

La réforme mise en place en bac S ne pourra pas être appliquée, le Ministère nous refusant les heures à effectif réduit liées à cette formation et permettant un réel accompagnement personnalisé

Les Personnels mobilisés attendent des réponses pour chacun des dysfonctionnements relevés et des engagements fermes de la part de l'Administration.

Comptant sur l'attention que vous-même et vos services porterez à cette situation dégradée qui tend à porter atteinte tant à la qualité du service dû aux usagers qu'aux conditions de travail des agents, recevez, Madame la Directrice Générale, l'expression de nos salutations distinguées.

**Frédéric Chassagnette Secrétaire Général adjoint du
SNETAP-FSU**